

T.A.E.A.



1. Le T.A.E.A., c'est quoi ?

C'est le Taux Annuel Effectif de l'Assurance. Il correspond au coût réel de l'assurance du prêt, exprimé en pourcentage.



2. Pourquoi le T.A.E.A. ?

Avec ce nouvel indicateur, le législateur a voulu aider les consommateurs à mieux comparer les offres de prêt immobilier, notamment en raison de la coexistence sur le marché de deux types d'assurance emprunteur : sur le capital initial et sur le capital restant dû.

Concrètement, le T.A.E.A. permet de mieux comparer le coût réel de l'assurance. Pour le consommateur, c'est le gage d'une plus grande transparence.

3. Comment se calcule le T.A.E.A. ?



$T.A.E.A. = T.E.G. \text{ assurance comprise} - T.E.G. \text{ hors assurance}$

À NOTER :

- Le T.A.E.A. intègre tous les frais connus (de dossier, de garantie, etc.).
- Le T.E.G. est calculé à partir des caractéristiques du prêt collectées (durée, taux, capital, etc.).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, ce taux nous permet de nous démarquer... Vous noterez une vraie différence avec certaines banques et compagnies d'assurance... car nous ne prenons pas de frais.